

Votants : 72

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 03 novembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 10 novembre 2025

FINANCES ET FISCALITÉ - REMBOURSEMENT DE CHARGES AU BUDGET PRINCIPAL DES BUDGETS ANNEXES AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noémie FERREIRA, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET pouvoir à Thibault HEBRARD, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Romain DUPEYROU, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Elmano MARTINS, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Sophie BOUTRIT, Alain LECOINTE pouvoir à Jacques BILLY, Elisabeth MAILLARD pouvoir à Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC pouvoir à Johann SPITZ, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Michel PAILLEY pouvoir à Dominique SIX, Nicolas ROBIN pouvoir à Aurore NADAL, Mélina TACHE pouvoir à Nicolas VIDEAU, Florence VILLES pouvoir à Jeanine BARBOTIN.

Titulaires absents suppléés :

.

Titulaires absents :

Annick BAMBERGER, François BONNET, Thierry DEVAUTOUR, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Guillaume JUIN, Marcel MOINARD, Agnès RONDEAU.

Titulaires absents excusés :

Ségolène BARDET, Yamina BOUDAHMANI, Christelle CHASSAGNE, Elsa FORTAGE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Sébastien MATHIEU, Michel PAILLEY, Nicolas ROBIN, Mélina TACHE, Florence VILLES.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 10 NOVEMBRE 2025

FINANCES ET FISCALITÉ - REMBOURSEMENT DE CHARGES AU BUDGET PRINCIPAL DES BUDGETS ANNEXES AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

Monsieur **Jérôme BALOGÉ**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les articles L.2121-29 et L.2313-1 du code général des collectivités territoriales, ;

Vu les délibérations n°c18-02-2025 du 10 février 2025 approuvant l'adoption des Budgets Primitifs 2025 et du 23 juin 2025 approuvant les budgets supplémentaires 2025 du Budget principal et des Budgets annexes ;

Vu les instructions budgétaire et comptable M57, M4, M43 et M49 ;

Considérant les activités industrielles et commerciales retracées dans les Budgets Annexes ;

Considérant que l'exercice de ces activités nécessite le concours de plusieurs Directions « ressources » de la Communauté d'Agglomération du Niortais relevant du Budget Principal ;

Considérant que les Budgets Annexes soumis à la nomenclature comptable M57 et M4 doivent intégrer l'ensemble des coûts liés à leur exploitation et à ce titre, verser une participation au Budget Principal selon les modalités décrites ci-dessous, actualisables chaque année ;

Pour assurer une meilleure lisibilité des politiques publiques, la Communauté d'Agglomération du Niortais, conformément aux dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57, a mis en œuvre un système de contribution des budgets annexes auprès du budget principal, pour la prise en compte de certains coûts indirects. En effet, le budget principal prend à sa charge des dépenses dont bénéficient les Directions gérées en budgets annexes (gestion du personnel, Administration générale, Finances...).

Cette contribution est déterminée selon les modalités suivantes :

- Chaque budget annexe se voit affecter une valorisation du temps de travail des Directions ressources. Celle-ci est calculée à partir d'un nombre d'heures consacré par chaque direction « ressources » auprès des budgets annexes (relevé estimatif).
- Concernant l'affectation de l'accompagnement ressources humaines, il est tout d'abord constaté le coût de la Direction par agent de la collectivité (masse salariale DRH/effectif total CAN). Cette masse salariale intègre les salaires du Service recrutement et accompagnement professionnel, du Service gestion de carrière et paie, du Service Prévention santé et sécurité. Ce coût unitaire est alors multiplié par l'effectif porté par chacun des budgets annexes.
- Concernant la gestion des agents détachés au sein de la SPL des eaux du Vivier, le budget annexe se voit affecter une valorisation du temps de travail au titre des cotisations CNRACL.

Celle-ci est calculée à partir d'un nombre d'heures consacré par la Direction des ressources humaines (relevé estimatif).

- Concernant les charges d'occupation des locaux (loyer et charges), elles sont réparties par surface (m²) attribuée à chacune des Direction portant la politique en question.
- Concernant les outils informatiques, de télécommunication et autres frais de gestion (affranchissement...), la répartition est réalisée au nombre de postes affectés par Direction portant la politique en question.
- Sur le budget « Transports », il est à noter une ligne majorant fortement la contribution 2025 à hauteur de 107 024 €. Il s'agit de la part « Ingénierie/suivi de projet » réalisée par la Direction Etudes et Projets Neufs notamment sur les dossiers « PEM Gare » et « Parking-relais ».

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Arrête les montants dus par les budgets annexes auprès du budget principal comme suit :

Dépenses		Recettes	
Assainissement	493 843 €	Budget principal	2 417 358 €
Contribution des déchets ménagers	941 253 €		
Transports	632 431 €		
Service des Eaux du Vivier	338 544 €		
Energies Renouvelables	11 287 €		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 72

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président